

Date de dépôt : 5 octobre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Lydia Schneider Hausser : Quelles règles de construction et normes pour les missions diplomatiques ? (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 septembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En complément à l'IUE 1474, je souhaite poser une deuxième question :

Ma question est la suivante :

- ***Qu'en est-il, dans le domaine de la construction et de la rénovation plus spécifique de la mission de Chine ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat vous prie de bien vouloir vous référer à la réponse qu'il a apportée à l'interpellation urgente écrite 1474 de Madame Lydia Schneider Hausser.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER